

ESAVL LE DROIT DES ARTISTES

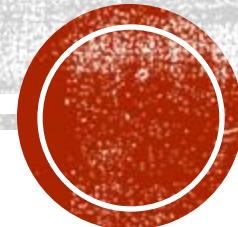
Christophe MENIER

Avocat au Barreau de Namur

*Diplômé du Conservatoire
Royal de Liège*

*Certificat en direction
administrative et financière
d'ASBL*

*Certificat en entrepreneuriat
culturel*



PLAN DU COURS

PARTIE 1.

LA PROFESSION D'ARTISTE

(cours 1 à 5)

PARTIE 2.

ASPECTS SOCIAUX ET SALARIAUX DES ACTIVITES ARTISTIQUES

(cours 6 à 11)

PARTIE 3.

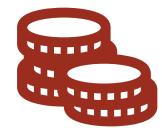
ARTISTES ET PRESTATIONS SOCIALES

(cours 12 à 15)

PARTIE 1. LA PROFESSION D'ARTISTE



1. Histoire



2. Economie



**3. Droits
d'auteurs**



4. Contrats



**5. Cas
pratique**



**Section 1. Règles contractuelles
visant les droits d'auteur**

**Section 2. Les contrats spécifiques en
matière d'édition**

**Section 3. Les contrats spécifiques en
matière d'arts plastiques**

A large red circle with a white double-line border. Inside the circle, the text "CHAPITRE 4." is written in a bold, white, sans-serif font, followed by "CONTRATS" in a slightly smaller, bold, white, sans-serif font.

CHAPITRE 4.
CONTRATS



REVOLÀ CHOCO



CHOCO EST CONTENT.

**ON LUI PROPOSE D'EXPOSER
ET PUIS D'IMPRIMER SES
OEUVRES EN VUE DE LES
DISTRIBUER.**

**ON LUI FAIT LIRE DES
PAPIERS MAIS IL
COMPREND PAS TROP CE
QUI EST MARQUÉ...**



SECTION 1. RÈGLES CONTRACTUELLES VISANT LES DROITS D'AUTEUR

§1. La cession des droits d'auteur

**§2. Application de la cession dans le
cadre des contrats classiques**

§3. Les sociétés de gestion de droit

§1. LA CESSION DES DROITS D'AUTEUR (1)

Un régime impératif

A. L'exigence d'un écrit probatoire

B. Interprétation restrictive de l'écrit favorable à l'auteur

C. Les mentions obligatoires



§1. LA CESSION DES DROITS D'AUTEUR (2)

D. L'obligation d'exploitation

E. L'interdiction de céder des œuvres pour des formes d'exploitation inconnues

F. Le droit de préférence



§2. APPLICATION AUX CONTRATS CLASSIQUES (1)

- **La clause de cession de droit est généralement intégrée dans le contrat**
- **Application des règles de droit civil**

A. Le contrat de travail

- **Absence de présomption de cession en faveur de l'employeur**

B. Le contrat de commande

- **Un régime assoupli pour certaines commandes effectuées dans le cadre d'industrie non culturelle/publicitaire (pas de régime impératif qui protège les auteurs)**
- **Observation : confusion entre revenu de droits d'auteur et rémunération**



§2. APPLICATION AUX CONTRATS CLASSIQUES (2)

C. Le contrat de vente/d'achat

- **Définition**
- **Délivrance d'une facture**
- **Distinction des règles applicables en fonction de la qualité de l'acquéreur**
- **Trois obligations cas de vente à un consommateur :**
- **Absence de régime assoupli**
- **Le prix de vente de l'œuvre et le prix de la cession des droits**



§3. LES SOCIÉTÉS DE GESTION DE DROIT

Le rôle des sociétés de gestion de droit

Missions :

- **Admission des œuvres déposées**
- **Perception des droits auprès des utilisateurs**
- **Répartition entre les auteurs**
- **Poursuivre l'utilisation non autorisée des œuvres**

Avantages et inconvénients



SECTION 2. CONTRATS SPÉCIFIQUES EN MATIÈRE D'ÉDITION

§1. La rôle des intermédiaires

§2. Les relations contractuelles entre artistes et intermédiaires

§1. LE RÔLE DES INTERMÉDIAIRES

- **L'éditeur**
- **Le détaillant**



§2. LES RELATIONS CONTRACTUELLES (1)

A. Le contrat d'édition classique

- **Absence de définition**
- **Contrat *intuitu firmae***
- **1° Obligations de l'auteur**
 - **Obligation de délivrance et de garantie**
 - **La garantie de l'exercice paisible du droit cédé**
- **2° Obligations de l'éditeur**
 - **Reproduction de l'œuvre**
 - **Remise d'un bon à tirer**
 - **Un premier tirage garanti**
 - **La production des exemplaires dans le délai convenu**
 - **L'envoi d'un relevé annuel des ventes (...)**



§2. LES RELATIONS CONTRACTUELLES (2)

A. Le mode de rémunération

- En principe, une rémunération proportionnelle aux recettes brutes, sauf convention contraire
 - L'avance
 - Les revenus équivalents à un pourcentage sur le prix public hors taxe ou le chiffre d'affaire net
 - Les revenus équivalents à un pourcentage des sommes nettes perçues par l'éditeur
 - La rémunération forfaitaires
 - Un panacahge



§2. LES RELATIONS CONTRACTUELLES (3)

B. Le contrat d'édition numérique

C. Le contrat à compte d'auteur

D. Le contrat d'édition en matière de bande dessinée

E. Le contrat de coédition

F. Le contrat de licence



SECTION 3. CONTRATS SPÉCIFIQUES AUX ARTS PLASTIQUES

§1. La rôle des intermédiaires

**§2. Les relations contractuelles entre
artistes et intermédiaires**

§1. LE RÔLE DES INTERMÉDIAIRES

- **La galerie**
- **La salle de vente**
- **La foire d'art**
- **Le musée**



§2. LES RELATIONS CONTRACTUELLES (1)

- **Un contrat écrit**
- **Engagement réciproques**
- **Relations durables**
- **La clause d'exclusivité**



§2. LES RELATIONS CONTRACTUELLES (2)

A. Le contrat de location de cimaise

B. Le contrat d'exposition

C. Le contrat de commission

D. Le contrat d'agent

E. Le contrat de prêt et le contrat de dépôt

F. Le contrat d'achat



QUESTIONS D'EXAMEN (1)

En quoi les contrats sont-ils utiles pour régler la relation entre un artiste et un intermédiaire professionnel du marché de l'art ? (question transversale)

Expliquez en quoi il existe des règles dérogatoires qui protègent les artistes dans le rapport de force défavorable avec les intermédiaires (question transversale)

Expliquez comment procéder concrètement pour se rémunérer avec des droits d'auteur (question transversale)

Quelles sont les implications pour l'artiste de l'usage du contrat de travail/contrat de commande/du contrat de vente sur le plan civil (y compris les droits d'auteur), social et fiscal (question transversale).

Enumérez et expliquez brièvement les contrats spécifiques en matière d'édition (question de restitution)

Enumérez et expliquez brièvement les contrats spécifiques aux arts plastiques (question de restitution)



QUESTIONS D'EXAMEN (2)

Définissez (question bonus) :

- **Le droit de préférence**
- **Un bon à tirer**
- **L'obligation de reddition des comptes**
- **La clause de succès**
- **Le contrat à compte d'auteur et le contrat de compte à demi**
- **Le droit de première vue**
- **Le contrat de licence**
- **Le commissaire priseur**
- **Le contrat de commission**
- **Le contrat de dépôt et le contrat de prêt**



Enoncé 1.

Enoncé 2.

Enoncé 3.

